

VOS NOUVEAUX relevés de fonds distincts

De l'information qui vous permet de planifier



Relevé de police de fonds distincts

du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013
Numéro de police : 0000000-0

Aperçu de la police

Propriétaire de la police	PRÉNOM NOM DE FAMILLE
Rentier	PRÉNOM NOM DE FAMILLE
Numéro de police	0000000-0
Type de police	Fonds de revenu viager
Territoire de compétence	Québec
Niveau de garantie	Garantie applicable à l'échéance de 75 % Garantie applicable à la prestation de décès de 75 %

Vous avez choisi une police de fonds distincts assortie de caractéristiques uniques, telles que des garanties, pour répondre à vos besoins de placement.

Désormais, le relevé vous donne de l'information plus détaillée sur les caractéristiques et les options dont vous disposez ainsi que des transactions qui se sont produites au cours de la période du relevé, ce qui vous aide à faire le suivi de vos placements avec votre conseiller.

Variation de la valeur de vos placements pour la période visée par le relevé

Valeur au 1 ^{er} jan 2013		999 999 999,99 \$
Plus les sommes investies ou transférées dans vos comptes	+	999 999 999,99 \$
Moins les sommes retirées ou transférées de vos comptes	-	999 999 999,99 \$
Moins les frais	-	999 999 999,99 \$
Moins la variation de la valeur de vos placements	-	999 999 999,99 \$
Valeur au 30 juin 2013		999 999 999,99 \$

Dès la première page, la section portant sur la variation de la valeur des placements permet de voir rapidement quel a été le rendement de la police depuis le dernier relevé. Elle montre les effets des gains ou pertes réalisés sur le marché, les frais ainsi que la valeur des placements dans votre police.

Les frais associés à votre police sont maintenant comptabilisés et indiqués séparément. La nouvelle ligne « Moins les frais » comprend des frais tels que les frais d'acquisition, les frais de rachat, ainsi que les frais relatifs aux options de revalorisation des garanties applicables à l'échéance et/ou à la prestation de décès et les frais de la garantie de revenu viager. Dans le cas des comptes de grande taille investissant dans des fonds distincts, série privilégiée 2, les frais de gestion de placement et frais de services-conseils et de gestion sont compris dans le montant figurant à cette ligne en plus d'être indiqués dans un sommaire inclus dans le relevé du 31 décembre pour faciliter la tenue de livres et la préparation de la déclaration de revenus.

Garanties

Date de la garantie applicable à l'échéance	28 déc 2038
Montant de la garantie applicable à l'échéance	999 999 999,99 \$
Montant de la garantie applicable à la prestation de décès	999 999 999,99 \$

Votre police de fonds distincts est assortie de précieuses garanties. Vous pouvez maintenant voir les montants des garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès que vous avez choisies.

Nous savons à quel point il est difficile de surveiller les limites visant les options de placement réglementées par le gouvernement. Dans le cas des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), nous vous fournissons un sommaire des transactions effectuées depuis le début de l'année pour vous aider à en faire le suivi et à respecter les limites imposées par la loi.

Si vous avez choisi des options de revalorisation pour vous protéger contre les fluctuations du marché, cette section vous fournira un sommaire de toutes les augmentations de vos montants garantis lorsqu'elles se produisent. Et, si votre police est assortie de la garantie de revenu viager, vous verrez la base que nous utilisons pour calculer le montant de votre revenu garanti.

Il est important que vous sachiez quels revenus périodiques et retraits sont prélevés de votre police.

Les relevés vous donnent désormais un aperçu des versements de revenu effectués pendant l'année (auxquels des frais et impôts pourraient s'appliquer), ainsi que des arrangements relatifs aux versements futurs, y compris les fonds d'où nous prélèverons les versements. Si vos versements annuels planifiés sont supérieurs au montant du revenu annuel garanti, nous ajouterons un avertissement à votre intention pour vous aider à éviter les retraits excédentaires.

Dans le cas des relevés de décembre, nous indiquerons les montants importants de fin d'exercice et toutes les mêmes données relatives aux arrangements prévus pour l'année suivante. Cela vous sera utile, à vous et à votre conseiller, dans le contexte de vos revues annuelles.

Renseignements sur le régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Montant versé au cours des 60 premiers jours	999 999 999,99 \$
Montant versé pendant le reste de l'année	999 999 999,99 \$

Renseignements sur le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) de conjoint

Montant versé par votre conjoint au cours des 60 premiers jours	999 999 999,99 \$
Montant versé par votre conjoint au cours du reste de l'année	999 999 999,99 \$

Renseignements sur le compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

	<small>Cumul annuel jusqu'à ce jour</small>
Dépôts de prime	999 999 999,99 \$
Transferts entrants	999 999 999,99 \$
Transferts sortants	999 999 999,99 \$
Retraits	999 999 999,99 \$

Revalorisations
Garantie applicable à l'échéance

Vous avez bénéficié d'une revalorisation* de la garantie applicable à l'échéance le 18 jan 2013.

Date de la garantie applicable à l'échéance	18 jan 2025
Montant précédent de la garantie applicable à l'échéance	999 999 999,99 \$
Valeur courante de la garantie applicable à l'échéance après la revalorisation	999 999 999,99 \$

* Les revalorisations se produisent chaque année à l'anniversaire de police, soit le 18 jan. La dernière revalorisation sera effectuée à l'anniversaire de police, 15 ans avant la date de la garantie applicable à l'échéance. Lorsque la date de garantie applicable à l'échéance se situe exactement 15 ans après la date d'adhésion au fonds / l'anniversaire de police, une revalorisation pourrait se produire à la date de la garantie applicable à l'échéance.

Garantie applicable à la prestation de décès

Vous avez bénéficié d'une revalorisation* de la garantie applicable à la prestation de décès le 18 jan 2013.

Montant précédent de la garantie applicable à la prestation de décès	999 999 999,99 \$
Montant courant de la garantie applicable à la prestation de décès après la revalorisation	999 999 999,99 \$

* Les revalorisations se produisent chaque année le 1^{er} mai, jusqu'à la dernière année (inclusivement), précédant votre 70^e anniversaire. Si, à la date de revalorisation, la valeur marchande est supérieure au montant précédent de la garantie, celui-ci fera l'objet d'une revalorisation. Sinon, le montant précédent de la garantie ne changera pas.

Versement de revenu planifié

Le cumul des versements de revenu planifiés de votre police se chiffre à 99 999,99 \$. Des renseignements sur chaque versement de revenu planifié pour la période courante visée par le relevé figurent dans la section Renseignements sur les transactions.

Arrangement visant les versements de revenu pour 2013

Option de versement	Montant demandé
Montant de chaque versement* (des frais peuvent s'appliquer)	1 000,00 \$
Date de chaque versement	22 ^e jour du mois

Le montant de chaque versement sera prélevé du ou des fonds distincts suivants :

Nom du fonds	Montant (\$)
Fonds équilibré (Bissett) FADR	99 999,99

Retrait planifié

Le cumul des retraits planifiés de votre police se chiffre à 99 999,99 \$. Des renseignements sur chaque retrait planifié pour la période courante visée par le relevé figurent dans la section Renseignements sur les transactions.

Arrangement visant les retraits pour 2013

Option de versement	Montant sans frais
Date de chaque retrait	28 ^e jour du mois

Le montant de chaque retrait sera déduit du ou des fonds distincts suivants :

Nom du fonds	Montant (\$)
Fonds mondial Valeur Cundill (Mackenzie) AFA	99 999,99

Il est maintenant plus facile que jamais de voir la valeur qu'ajoute votre police de fonds distincts à votre programme global de sécurité financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur votre police, reportez-vous à votre police et à la notice explicative ou encore communiquez avec votre conseiller. Toutes les coordonnées dont vous avez besoin pour nous joindre figurent à la dernière page de votre relevé.

Fondée en 1847, filiale de Great-West Lifeco Inc. et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, la Canada-Vie est la plus première compagnie d'assurance-vie canadienne. Aujourd'hui, la Canada-Vie fournit des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine à l'échelle nationale et au Royaume-Uni, à l'île de Man, en Irlande et en Allemagne. Elle propose également des solutions de réassurance sur les marchés internationaux.

La Canada-Vie croit en des principes et des stratégies de placement éprouvés. Bien enracinée dans l'industrie de l'assurance, elle est reconnue pour sa capacité à gérer le risque afin de respecter ses engagements financiers maintenant et plus tard. Pour obtenir des renseignements à jour sur les cotes attribuées à la Canada-Vie et sur sa solidité financière, consultez la section « À propos de la compagnie » du site Web à l'adresse www.canadavie.com.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Ensemble, on va plus loin^{MC}